



LUNDI et MARDI 10 et 11 Mai.

Mathieu Laensbergk

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, le 4 mai.

Le *Morning-Chronicle* assure qu'une personne digne de foi, et qui se trouve en ce moment à Londres, a vu à Rio-Janeiro le 27 février dernier, onze bâtimens de guerre français, dont sept ou huit étaient des frégates, plusieurs desquelles portaient 60 canons. Toutefois il n'y a pas lieu de craindre que les bâtimens français qui sont à Rio, se portent à quelque acte d'hostilité ouverte. Les manœuvres secrètes sont la seule chose à redouter pour le moment.

(*Morning-Chronicle*.)

— Les journaux de Charleston, du 30 mars, annoncent qu'on avait signalé plusieurs bâtimens de guerre français croisant sur la côte d'Haïti, circonstance qui, réunie à l'arrivée d'une expédition à la Martinique, avait fait croire que les Français méditaient une attaque contre Haïti. D'un autre côté, l'on apprend par le *Viblia*, arrivé des barbares à Portsmouth, que l'arrivée de cette expédition avait été précédée par un bâtiment français ayant à bord les embossures pour l'amarrage de six vaisseaux de ligne.

PORTUGAL. — Lisbonne, le 14 avril.

Voici les principales dispositions de la nouvelle constitution du Brésil :

« L'exercice de tous les cultes sera libre, mais la religion catholique sera celle de l'empire. Il y aura quatre sortes de pouvoirs : législatif, modérateur, exécutif et judiciaire. L'assemblée générale se composera de deux chambres, celles des députés et celles des sénateurs. Les chambres seront renouvelées tous les quatre ans, et la durée de chaque session annuelle sera de quatre mois. Les sénateurs et les députés pourront être nommés ministres et conseillers-d'état. La chambre des députés ne sera nommée que pour un tems limité, au lieu que les sénateurs le seront à vie. Quand au mode d'élection, il est le même à l'égard des uns et des autres. Pour être député, il n'est pas nécessaire d'être propriétaire ; pour être sénateur, il faut avoir un revenu mensuel de 800,000 reis. Les attributions du sénat sont les mêmes que celles qu'avaient en Espagne la députation permanente, l'assemblée que l'on appelait des Cortès et le conseil d'état.

ESPAGNE. — Madrid, le 24 avril.

Le baron d'Eroles a été proposé pour l'ambassade de Londres; S. M. n'a pas voulu se priver de ses services ici, et l'a déclaré positivement au comte d'Offalia lorsqu'il lui en a parlé.

— Il est arrivé cinq millions de l'emprunt Guehard qui ont été déposés par ordre du roi à la banque de Saint-Charles. Des personnes qui approchent les ministres de très-près ont assuré qu'on n'y touchera point, et qu'ils sont destinés aux frais d'une expédition qu'on apprête à Cadix pour l'Amérique du sud, et qui se composerait de trois frégates de guerre avec 2,500 hommes de débarquement. Un commissaire est parti pour Cadix pour activer cette expédition.

— Le roi est revenu à Aranjuez avant-hier soir. Deux ministres seulement sont avec lui, les autres sont de retour de Madrid ainsi que M. Ugarte, secrétaire du conseil-d'état. Les troupes françaises qui étaient avec S. M. ont repris leurs cantonnemens sur les deux rives du Tage.

— Les détenus de Roa ont été les uns élargis, et les autres renvoyés dans les prisons de Valladolid. L'Empécinado qu'on prétendait à tort avoir été massacré est du nombre de ces derniers.

(*Etoile*.)

— Aujourd'hui, à 5 heures moins 10 minutes du soir,

un affreux ouragan a éclaté ici. Il serait difficile de donner une idée de l'épouvante qui s'est répandue dans toute la ville pendant les 27 minutes qu'il a duré. Des arbres énormes ont été déracinés et transportés à une très-grande distance, et plusieurs maisons et édifices publics ont été endommagés.

— Le tribunal criminel vient de condamner au gibet un prêtre qu'on dit avoir été un des auteurs de l'émeute qui eut lieu le 15 novembre 1821. Ce malheureux fut arrêté quelques mois après l'entrée des troupes françaises dans cette capitale.

— On assure que, d'après un décret qui va être publié, tout chanoine ou ecclésiastique qui aura donné la moindre preuve de libéralisme, sera enfermé dans un couvent, où il ne jouira que d'une très-petite partie du revenu de sa prébende ou de son bénéfice; le reste entrera dans les coffres du trésor.

Du 26. — Le bruit d'un changement de ministres se répand depuis trois ou quatre jours; on nomme, comme devant composer la nouvelle administration, Victor Saëz, le baron d'Eroles, le général Campana, enfin ce serait un ministère des plus exaltés absolutistes.

— On sait que tous les corrégidors de Madrid sont en prison depuis l'entrée des troupes françaises dans cette capitale. On exige, assure-t-on, pour les mettre en liberté, qu'ils rendent de fortes sommes qu'ils disent avoir employées au service du gouvernement constitutionnel.

Une des premières maisons de commerce, Wermane Gowe, vient de suspendre ses paiemens.

— La grande émigration a attiré l'attention du gouvernement; le conseil-d'état s'en est occupé. Désormais (tel est le but d'un décret qui va paraître) il faudrait une autorisation du roi même pour quitter l'Espagne; ceux qui en sont déjà sortis, sauf les auteurs de la révolution et les membres des dernières cortès, seraient tenus de rentrer dans un délai de quatre mois, faute de quoi leurs biens seraient séquestrés.

RUSSIE. — Odessa, 14 avril.

Des lettres de Pétersbourg, du 8 avril, disent que l'objet de la mission de M. Tatitscheff n'est pas connu du public, mais qu'on présume, dans les cercles diplomatiques, que le seul objet des vues du cabinet de Saint-Petersbourg est la formation de provinces chrétiennes, tributaires de la Porte, en Morée. On est d'autant plus enclin à accorder quelque croyance à ce bruit, que le cabinet russe doit avoir répondu dernièrement au mémoire du ministre Canning, sur les affaires coloniales, que la Russie ne reconnaîtrait pas l'indépendance de ces provinces, même quand un chef illustre (Don Pedro, au Brésil) se mettrait à la tête d'un mouvement de cette sorte. Nous n'avons pas de raison de douter de l'authenticité de ce document. Si le cabinet de Russie est conséquent aux principes de ce système, l'indépendance de la Grèce trouvera de l'opposition d'un côté d'où les grecs ne l'auraient pas attendue, il y a quelques années. La campagne qui va s'ouvrir sera peut-être décisive pour leur émancipation. Si les Turcs sont repoussés de rechef, il se pourrait que le Divan lui-même fût plus flexible pour une convention, et trompât les calculs qui auraient été faits dans tel ou tel cabinet. (*Journal des Débats*.)

SUISSE. — Bale, le 30 avril.

Les capitulations militaires nouvellement émanées en Suisse, n'obtiennent pas un grand succès. A l'exception du canton de Berne, qui a suivi en cela un système de politique particulière, aucun des cantons protestans ne fournira de troupes pour le service napolitain; même dans les cantons ca-

tholiques et mixtes où l'on y a consenti, le nombre des troupes ne sera que peu considérable.

— On parle beaucoup de négociations qui sont entamées entre les cours de Vienne et de Naples, concernant l'évacuation de ce royaume. Le gouvernement français, qui est intervenu dans cette affaire, insiste fortement pour cette évacuation. Voilà pourquoi le gouvernement Napolitain est tant occupé à organiser son armée nationale. On parle d'une convention déjà arrêtée, et en vertu de laquelle les troupes autrichiennes doivent être sorties des états des Deux-Siciles, au 1^{er} janvier 1825.

ALLEMAGNE. — *Calsruhe, le 20 avril.*

Notre Gazette officielle contient un article très-mystérieux sur l'instruction criminelle que le gouvernement bavarois fait poursuivre depuis quelque temps contre des bandes de brigands et voleurs, qu'on dit extrêmement nombreuses et dont presque tous les individus sont maintenant connus. D'après cette gazette les principaux complices ne sont pas des jeunes gens qui auraient été entraînés dans cette vaste association; mais le noyau serait principalement composé de gens jouissant d'une considération telle, qu'on avait d'abord regardé comme calomnieuses les imputations faites contre eux, puisqu'ils joignent à une dépravation profonde des talens peu communs.

Stuttgart, le 5 mai.

Dans la 23^e. séance de la chambre des députés, tenue le 28 avril, le président a présenté un projet de loi sur les douanes, qui, pendant l'ajournement, avait été envoyé au comité, et que celui-ci avait remis à la commission des finances. Le gouvernement a soumis les lois de douane existantes à une révision générale. On maintient le point de vue de lever, simultanément avec les droits de douane, une taxe de consommation sur les produits étrangers; mais parallèlement à cette considération financière, on a eu égard aux intérêts des fabriques du pays. En conséquence, on établit un tarif qui fixe les droits sur l'importation et le transit des différens produits étrangers, ainsi que sur l'importation des marchandises du pays, tandis que la loi même règle l'application du tarif et les principes que doit suivre l'administration.

FRANCE. — *Paris, le 6 mai.*

— La cour royale, réunie en audience solennelle, a confirmé aujourd'hui le jugement rendu en police correctionnelle contre M. Constant-Chantpie, à l'occasion de la publication d'un article inséré dans les *defantes Tablettes universelles*, dont il était l'imprimeur. En première instance, M. Constant Chantpie avait été condamné à un mois de prison.

— On mettra en vente demain un ouvrage intitulé : *Tableau général de l'état politique intérieur de la France depuis 1814, et de l'Angleterre depuis 1716*, ou Discours de M. le comte Lanjuinais, pair de France, contre la septennalité. Cet ouvrage est, dit-on, écrit avec la plus grande énergie, et doit faire une profonde sensation sur l'opinion publique.

— Des lettres de Madrid, du 28 avril, annoncent qu'il y a eu un mouvement à Cordoue entre les fanatiques et les libéraux. On prétend qu'il y a eu quelques accidens de part et d'autre. On craint que ces désordres ne se soient répétés dans d'autres endroits.

— Notre correspondant de Nuremberg nous mande que le bruit est généralement répandu que le sénateur Tatischeff aurait communiqué au cabinet d'Autriche la résolution du gouvernement russe de reconnaître l'indépendance de la Grèce, qui formerait un état composé des îles de l'Archipel, de la Morée et de quelques provinces voisines. On ajoute que cette résolution du cabinet de Pétersbourg donnera lieu, à Vienne, à une négociation à laquelle prendront part les cours de France et d'Angleterre. (V. Odessa.) (Const.)

— On assure qu'il doit paraître incessamment, sous le titre de *l'Aristarque*, un journal de contre-opposition, qui serait publié sous les auspices de MM. Delabourdonnaie, Delalot, etc.

— On écrit de Lisbonne, 24 avril.

L'expédition pour le Brésil est décrétée. Elle doit être de 9,000 hommes. Elle sera commandée en chef par Bernardino de Silvéria, et en second par J. Carlos de Saldanha. Les troupes ont ordre de se tenir prêtes à partir dans quinze jours au plus tard. (Etoile.)

— La cour royale, dans une audience formée de la réunion de la première chambre civile et de la chambre correctionnelle, a confirmé aujourd'hui, par défaut, le jugement correctionnel, qui condamne le sieur Orsa, ancien éditeur du *Pilote*, à cinq jours de prison, 1000 fr. d'amende et 500 fr. de dommages et intérêts envers M. de La Grange, marchand de draps et de nouveautés dans l'île Saint-Louis, pour avoir imputé à cet électeur d'avoir voté dans deux collèges différens.

— La pêche des maquereaux est si productive en ce moment sur la côte d'Angleterre, qu'il ne se vendent à Greenwich que sur le pied d'un schelling et demi (1 fr. 80 c.) la douzaine.

— La mort du fameux voyageur Belzoni n'est que trop pleinement confirmée. Il est mort à Gato le 3 décembre 1823.

ou Agathon, ville principale du royaume de Benin, à suite d'une dysenterie qui avoit commencé le 26 novembre. Il a écrit le 2 décembre à un jeune Anglais, M. Hudgson qui était à bord du brick *le Swinger*, un billet presque illisible, par lequel il prie cet ami de remettre à sa femme une améthyste qu'il portait toujours au doigt, en l'assurant qu'il meurt en passant à elle, mais que sa main défaillante ne peut pas lui tracer un adieu.

La mort a frappé M. Belzoni au moment où la plus belle perspective s'ouvrait devant lui. Un négociant anglais, Monsieur Houtson, très-accrédité la cour de Benin, devait l'accompagner jusqu'à Houssa, qui, selon le roi de Benin lui-même, n'est qu'à vingt-six journées de marche de Gato. Un messenger, muni de la *canne du roi*, devait les conduire sous bonne escorte jusqu'à Houssa, ou le roi Benin entretenait un ambassadeur.

— Dans la séance de la chambre des pairs du 30 avril, M. le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, a prononcé un discours sur le projet de la loi relatif aux délits dans les églises. S. Em. a proposé de modifier la rédaction du projet, et s'est étonnée que l'on assimilât constamment les cultes autorisés avec la religion de l'état. « Quoi, a-t-elle dit, la loi projetée verrait du même œil le crime commis dans une église catholique, dans un temple protestant, dans une synagogue, et même dans une mosquée, si le culte musulman avait été légalement établi en France; car il n'y a d'exclusion pour aucun culte!

Que devient donc, Messieurs, ce titre irrécusable de la religion de l'état dont doit jouir le culte catholique? que devient le respect dû à ses dogmes et à ses croyances? Quoi! le crime commis dans nos églises, où la foi nous apprend que réside la majesté divine, où, sous l'apparence d'un pain qui n'est plus, le catholique reconnaît et adore un Dieu rédempteur, sera mis sur la même ligne que le crime commis dans les édifices consacrés à l'exercice des autres cultes: le vol fait dans nos églises d'un de nos vases sacrés, d'un saint-ciboire par exemple, contenant des hosties sacrées, n'aura pas d'autre qualifications que le vol fait dans l'un de ces édifices!

Quelle latitude que l'on puisse donner à l'esprit de tolérance, une parité de cette espèce ne saurait être maintenue sans méconnaître la dignité de la religion de l'Etat sans la déconsidérer aux yeux des peuples, sans froisser nos croyances religieuses ». S. Em. a donc proposé une loi spéciale pour la religion de l'Etat, et pour la repression des profanations et des sacrilèges commis dans les églises. (Etoile.)

— Souvent on a vu le spectacle affligeant du crime qui spéculé, pour ainsi dire, sur l'impunité; mais jamais peut-être on n'a vu l'innocence spéculer sur le châtement réservé au crime. Les nommés Pierre Adrien et André Durand, détenus dans la maison de détention de Poissy par suite de diverses condamnations correctionnelles, ont aujourd'hui comparu sous le poids d'une accusation grave de vol commis à l'aide d'effraction. Il paraît que les mauvais traitemens qu'ils ont éprouvés dans leurs prisons, ont produit sur eux un tel effet, qu'ils ont formé l'étrange projet de se faire condamner aux travaux forcés en s'avouant coupable d'un vol commis avec effraction dont ils avaient eu connaissance, mais auquel il n'avaient nullement coopéré. Cet étrange projet, a été reconnu aux débats de la cour d'assises de Paris, être l'œuvre du plus affreux désespoir. Après un court résumé de M. le président Monmerqué, les deux accusés ont été acquittés à l'unanimité. M. le président a donné l'espérance à ces deux malheureux que l'autorité ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour améliorer leur situation.

CHAMBRE DES PAIRS. — *Bulletin du 5 mai.*

A l'ouverture de la séance, M. le marquis de Bonnavy a reproduit dans la forme prescrite par le règlement, la proposition qu'il avait faite hier relativement aux moyens d'accélérer la publication des dispositions de la chambre.

La chambre a décidé qu'elle s'occuperait de la proposition. Les motifs en seront développés par M. le marquis de Bonnavy dans une prochaine séance.

La discussion a ensuite continué sur le projet de loi relatif à la septennalité.

La chambre a entendu contre le projet MM. le duc de Choiseul et le duc de la Rochefoucauld, et en faveur du projet MM. le duc Doudeauville et le marquis d'Herdouville.

Bulletin du 6 mai. — A l'ouverture de la séance, M. le président du conseil des ministres a présenté le projet de loi relatif à la conversion des rentes, adopté hier par la chambre des députés.

La chambre se réunira samedi pour l'examen du projet dans les bureaux, et la nomination d'une commission.

La discussion du projet de loi sur la septennalité a ensuite été reprise. M. le comte de Lanjuinais a terminé le discours que la fin de la séance d'hier avait interrompu.

La chambre a entendu après lui, pour le projet, MM. le marquis d'Armon et le duc de Narbonne; et contre le projet, MM. le comte Auguste de Talleyrand et le comte de Ségur.

Tous les discours entendus jusqu'à ce moment seront imprimés. La discussion continuera demain vendredi.

La séance est levée à cinq heures et demie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 5 mai.

On reprend la discussion des articles additionnels proposés en faveur des petits rentiers.

La clôture est demandée de nouveau, et prononcée à une très-forte majorité.

M. le président: Je vais lire chacun des amendemens, et je consulterai la chambre pour savoir si elle adopte la question préalable. (Vifs murmures.)

Plusieurs voix. — Ce n'est pas cela!

M. de Bouville demande la parole. (Les cris: *aux voix!* redoublent avec violence.) La question préalable est adoptée.

M. de Bouville se présente à la tribune. (Les mêmes cris continuent, et l'empêchent de se faire entendre.)

M. le président agite la sonnette.

M. Girardin: Je demande la parole.

M. le président: Je ne puis l'accorder à personne. (L'agitation se renouvelle.)

M. Girardin monte à la tribune; à sa vue, les: *aux voix!* la question préalable! retentissent dans toute la salle.

La question préalable est adoptée pour la seconde fois, au milieu d'un tumulte qui va toujours croissant, et ensuite une 3^e fois.

M. Casimir Périer de sa place: Vous avez sacrifié la fortune de vos concitoyens, sacrifiez donc le peu qui vous reste de droits politiques!

M. Girardin à la tribune: Je demande la parole. (Non! non! non!)

M. Donnadieu s'écrie: Il n'y a plus de chambre, et il s'élance à la tribune, où il se place à côté de M. Girardin. La question préalable est adoptée pour la quatrième fois, et toujours au milieu du tumulte se décide à quitter la tribune. M. Donnadieu y demeure, et ne cesse de réclamer en vain la parole. Il s'adresse avec beaucoup de violence aux membres de la majorité.

M. le président: M. de Bouville propose à son amendement une addition qui consiste... (Le bruit empêche d'entendre les termes.)

Plusieurs voix. — Laissez le développer cette proposition.

M. Casimir Périer: je demande qu'on envoie la délibération à la chambre des pairs pour l'éclairer sur la septennalité sur les pouvoirs qu'elle va proroger!

M. le président: La discussion est fermée. (Vives réclamations.)

La question préalable est adoptée pour la cinquième fois, sur l'amendement de M. de Bouville; pour la 6^e sur un amendement de M. Leclerc de Beaulieu; pour la 7^e et pour la 8^e fois sur deux autres amendemens de M. Barthier.

Toutes ces délibérations sont aussi tumultueuses que les précédentes. Jamais la chambre n'a présenté une plus grande agitation.

M. le président lit ensuite le dernier paragraphe du projet, dont voici le texte: Le ministre des finances rendra un compte détaillé de cette opération dans le cours de la prochaine session des chambres.

M. Girardin: La question préalable! (On rit.)

Le paragraphe est adopté. Alors seulement M. Donnadieu descend de la tribune. M. Bastarache demande que M. le président consulte la chambre sur une proposition qu'il a faite. M. le président lui répond qu'elle ne peut être considérée comme une proposition et qu'il ne peut la mettre aux voix.

M. Donnadieu se levant: La chambre veut-elle me permettre de motiver mon opinion? (Non! non! non!) D'autres voix. — Oui! oui! parlez. (Le tumulte recommence.)

M. Donnadieu se présente à la tribune; il s'efforce à plusieurs reprises de se faire entendre, sans pouvoir y parvenir. Il se tourne alors vers M. le président, auquel il parle avec beaucoup de vivacité. Il s'adresse de nouveau à la chambre, sans obtenir plus de succès.

Déjà, M. Syriens de Mayrinac, l'un des secrétaires, est monté à la tribune, et commence l'appel nominal, M. Donnadieu retourne alors à sa place en manifestant une vive indignation. « C'est une tyrannie, s'écrie-t-il; il n'y a plus de liberté! » Il se précipite vers le banc des ministres, et parle avec chaleur à M. le ministre des finances.

Tous les amendemens étant ainsi écartés par les huit questions préalables, on procède au scrutin pour le vote sur l'ensemble du projet de loi. En voici le résultat:

Nombre des votans, 383; boules blanches, 238; boules noires, 145

Ainsi la chambre adopte à une majorité de 93 voix.

Il est six heures moins un quart, la séance est levée et renvoyée à demain, pour l'ouverture de la discussion sur le projet de loi concernant les pensions militaires.

Séance du 6. — M. Breton, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à des modifications sur les droits du timbre et de l'enregistrement, est appelé à la tribune. Au nom de la commission, il propose l'adoption de ce projet de loi avec quelques amendemens.

L'ordre du jour est la discussion de la loi sur les pensions militaires.

Le président ayant fait la remarque que personne n'est inscrit pour parler contre le projet de loi, M. Foy annonce qu'il veut parler sur ce projet. Après un discours assez étendu, il vote pour la loi, mais avec quelques modifications. L'impression du discours est ordonnée.

M. le marquis de Moustier prend ensuite la parole.

M. Partouneaux vote pour le projet de loi et désire que les pensions des militaires reçoivent une augmentation.

Après quelques autres discours, dont aucun n'a présenté d'opposition marquée, le projet de loi a été adopté à une majorité de 283 voix contre 4.

Il n'y a rien à l'ordre du jour pour demain.

Samedi, il y aura séance publique pour un rapport de pétitions, et peut-être quelque communication du gouvernement.

Fonds publics du 5 mai.

Les 4 p. c. cons. ont fermé à 104 — Act. de la banque 1980.

Du 6. — Les 5 p. c. cons. ont fermé à 103 65. — Actions...

INTÉRIEUR.

La Haye, le 6 mai.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 6 mai.

(Présidence de M. Sandberg.)

La séance ayant été ajournée le 10 janvier dernier, son ouverture était fixée pour aujourd'hui à une heure après-midi.

Il est près de deux heures. M. le président annonce qu'il n'y a que 48 membres présens; que ce nombre n'étant pas suffisant pour délibérer, la séance est remise à demain 7 mai, à une heure de l'après-midi (d'après les dispositions de la loi fondamentale il faut au moins 56 membres présens.)

Du 7. — Il n'y avait que 52 membres présens (le président compris.) La séance a été remise à demain, à 2 heures de relevée.

Liège, le 9 mai.

On se rappelle les jolis concerts donnés l'été dernier à la société d'émulation par l'école de musique de MM. Jaspas, Henrard et Duguet; cette année il n'y en aura que deux: le premier a lieu demain. Ce n'est guères que dans ces soirées que nous puissions à Liège entendre exécuter avec précision et par un nombre de voix suffisant les beaux chœurs où brille tout le génie des Gluck, des Méhul, des Spontini, mais qui ne sont qu'un bruit confus dès que l'ensemble manque de perfection.

M. Nanteuil, pour ne pas contrarier les arrangemens de la société qui devait donner une soirée le 11 mai à la salle d'émulation, bien que cette salle lui eût été accordée pour ce même jour et que sa 1^{re} séance fut annoncée, l'a remise au mercredi 12 mai; un programme annoncera sa composition.

Il y aura des places réservées pour les dames.

Le prix de la souscription est porté pour les quatre séances à 8 francs; celui de la carte d'entrée à 2 francs 50 centimes, chaque séance.

On souscrit chez M. Hutoy, place St. Denis No. 748, ou l'on pourra aussi se procurer des cartes d'entrée.

— La société des bateaux à vapeur des Pays-Bas vient de conclure une convention avec les maisons de commerce de Cologne, par laquelle la première s'engage à faire remorquer jusqu'à Cologne, par des bateaux à vapeurs les grandes barques qui sont en usage pour la navigation du Rhin.

— On dit qu'à l'instar de la banque d'Angleterre, la banque de Bruxelles prêtera incessamment à trois pour cent sur hypothèque.

— Le lieutenant de Bolivar, le général San-Martin que l'on avait dit être arrivé à Londres chargé d'une mission importante, n'a point encore touché le sol de l'Angleterre. Forcé de relâcher au Havre de Grace, il paraît que le gouvernement français l'y retient, ostensiblement parce que ses passeports ne seraient pas en règle, mais effectivement, à ce qu'on croit, pour retarder l'effet des négociations dont il serait chargé. On sait que ce gouvernement voit d'un œil jaloux les rapports intimes de l'Angleterre avec l'Amérique du sud.

— On mande d'Assen, province de Drenthe, ce qui suit: « S. M. vient d'accorder à la nouvelle colonie de Veenhuizen, la permission d'y établir une nouvelle église protestante. M. Heersping vient d'en être nommé le ministre avec un traitement de 1800 florins. On dit aussi que dans le courant de l'été prochain le nombre d'habitans de cette

colonie pourra s'élever à 8000 âmes, et qu'une église catholique y sera fondée.

— M. Adrien Blanken, ingénieur en chef de première classe, membre de l'institut royal des Pays-Bas, de la société des sciences et belles lettres de Harlem, et de celle de philosophie expérimentale de Rotterdam, vient de mourir à Gouda à l'âge de 58 ans.

— Des nouvelles d'Alexandrie d'Egypte portent que le 4 avril, on y avait appris que l'avant-veille un incendie avait éclaté au Caire, dans le quartier qui renferme deux poudrières et le dépôt des armes à feu près de la forteresse. A cette nouvelle, le pacha avait fait partir pour le Caire 3000 hommes, l'élite de ses troupes; mais à peine rendues sur le lieu de l'incendie, le feu se communiqua aux poudrières et aux maisons adjacentes, et les troupes furent ensevelies sous les décombres de ces bâtimens. Un grand nombre d'autres personnes ont également péri; une partie de la forteresse a été détruite.

— Un journal anglais rapporte que le gouvernement ayant fait acheter 20,000 pièces de toile à voile, cette circonstance a fait quelque sensation dans la cité.

— Le libraire Vandenhoeck à Leyden, vient de publier en langue nationale, et en forme de lettre, une brochure intitulée: « *Considérations sérieuses des résultats possibles de la société belge de commerce*, par ** », à son correspondant à Anvers.

— M. Fournier de St.-Martin, vient de publier à Bruxelles un *Tableau historique et chronologique du royaume des Pays-Bas, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours; rédigé d'après l'art de vérifier les dates, les commentaires de César, l'histoire générale de Desroches, et les chroniques les plus estimées.*

— Les actions de la société de commerce ont été cotées à la bourse d'Amsterdam à 105 1/4.

— Le roi de Saxe, a fait présent à l'université de Dresde d'une somme de 5000 écus, pour l'aider à faire construire un bâtiment. S. M. lui a en outre fait une avance de plus de 30 mille écus.

— L'on va s'occuper incessamment dans la province du Hainaut de la construction d'une route de Charleroy à la limite vers Philippeville.

— Mme. Montano a joué à l'Odéon vendredi dernier le rôle de *rosine* dans le *barbier* de Rossini: le public parisien n'est pas encore habitué aux traductions plus ou moins heureuses de M. Castil Blaze aux quelles nous en sommes réduits en province; Mme. Montano a obtenu du succès comme cantatrice. Un de nos anciens acteurs, Camoin a fait plaisir dans le rôle de Bartholo, on a seulement remarqué qu'il a la mâchoire un peu lourde. Un autre acteur qui a joué sur notre théâtre et qui se nomme Guillemain vient de terminer ses débuts sans opposition à Bruxelles dans les rôles de seconde et troisième basse-taille. La jolie demoiselle Wenzel qui a joué aux français et aux second théâtre à Paris, débute en ce moment à Bruxelles avec un succès dont il n'y a pas d'exemple de mémoire de débutant.

— On a répliqué aujourd'hui dans l'affaire de Fire dont nous avons déjà parlé, le zèle de l'éloquent défenseur a été couronné de succès, après une courte délibération de la Cour l'accusé a été acquitté et mis sur le champ en liberté.

— On parle de divers changemens qui doivent avoir lieu dans le gouvernement du royaume de Sardaigne; nous ne savons jusqu'à quel point ces bruits peuvent être fondés.

Tout le monde sait, depuis le livre de M. Plancey, que Voltaire fut un homme sans foi, sans mœurs et sans vertu. C'est là qu'il demeure prouvé que Voltaire vola sans pitié un pauvre Juif dans la misère, qu'après la mort du grand Frédéric, ce même Voltaire se répandit en calomnies contre son ancien protecteur, bien que le roi de Prusse lui ait survécu de 5 à 6 ans: mais cela ne fait rien à l'affaire. Si M. Plancey ne dit que la vérité, il ne dit pas toujours toute la vérité; puisque nous ne trouvons pas dans son livre un seul mot des rapports de Voltaire avec le diable, et sans un libraire de cette ville, moi qui vous parle, je n'en aurais jamais rien su: allons, M. Plancey, vite un supplément à votre livre! hâtez-vous de l'enrichir de l'épître du diable à Voltaire; lequel diable a un talent poétique fort aimable, comme vous allez voir.

Voltaire est un lieutenant des enfers, au cerveau brûlé, dont le système est parfois ésslanqué, et qui saupoudre son jargon de traits sentencieux pour faire gober aux badauds des principes d'immoralité dans un siècle où tout dépend de l'écorce. La trompette de Voltaire ébauche des

sons, il démolit des vérités, il jappe contre Dieu cause au diable beaucoup de plaisir et de contentement aussi sera-t-il très-bien reçu parmi les citoyens de la braise éternelle; mais dix mille ans de pénitence ne firon pas pour le réconcilier avec le dieu d'éternelle geance.

Que pouvait répondre l'Hercule littéraire à ces ironies sanglantes habillées en compliment dont Satan le régale et le confondent sans réplique. Voltaire eut peur, il garda silence, et voilà que quarante-six ans après sa mort l'épître fatale reparait. Cependant le nombre des sectateurs du patriarche de Ferney est allé croissant dans une progression effrayante, en dépit des Fréron, des Geoffroy, Plancey. Ses ouvrages sont si dangereux, qu'ils pervertiraient jusqu'à ses adversaires, s'ils s'avaient de les lire. C'est donc une idée essentiellement morale que d'opposer cette épître comme une digue au torrent des œuvres de Voltaire. L'éditeur a fait une bonne action et de plus une excellente spéculation; car désormais c'est l'épître du diable à Voltaire qu'on lira, et non plus celle de ce ture Chénier qui n'a pas dans toutes ses œuvres un seul vers aussi monieux aussi énergique que les suivants:

Voici les vers du diable:

Annales et philosophie
Politique, géométrie
Morceaux FLAMANDS, britanniques, germains,
Et bribes de théologie,
Des brachmanes, des mandarins,
Du congo, de l'abyssinie,
Tous se confond, tout est accumulé, etc.
Ta peux chanter sur tous les tons,
(« Sauf néanmoins » sur celui de Pindare)
Facteurs, clerc ou commis, petit maître et « poupon »
De tes dogmes fameux ont la tête farcie,
Il me vient chaque mois de friands « maniveaux »
De réprouvés de tout étage,
Dûment lardés de péchés capitaux.
De gros richards, calcinés de luxure
Ou gangrenés d'avarice et d'usure,
Des fripons, des coquins de toutes les couleurs,
Des intrigans et des « appareilleurs.

Voici les vers de Chénier:

Ah! si dans le fatras des sottises du temps
Tu pouvais repaître au milieu des vivants;
Les mains de traits vengeurs et de lauriers armées;
Comme on verrait bientôt ce peuple de pygmées
Dans son bourbier natal replongé tout entier.
Avec Martin Fréron, Nonotte et Sabatier!

CHARADE.

Sous les drapeaux de Mars et de Bellone,
J'obtiens du temps le vieux nom qu'on me donne;
Il forme mon entier.
Dans la main qui demande on place mon premier;
Lecteur, crains de te voir frapper de mon dernier.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 6 Mai.

Naissances: 3 garçons, 5 filles.

Décès: 1 fille, 1 homme; savoir:

Gilles Richele, âgé de 58 ans, journalier; rue de la Sirène, u. époux de Marguerite Collette.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LATOUR-BRUNET, professeur de belles-lettres, imprimeur du journal *MATHIEU LAENSBERGH*, se charge de l'impression de toute espèce d'ouvrages de littérature, tableaux quelconques, circulaires, mémoires, etc.

A vendre au n. 374, rue Hors-Château, un CABRIOLET tout neuf.

Le prix de l'abonnement est de dix francs par trimestre pour Liège et de 11 frs. 50 c. franco pour les autres villes du Royaume.

Le Bureau du Journal est rue Féronstrée N°. 676 et chez les Demoiselles Mahoux et De Sartorius, rue Souverain Pont, N°. 319. On y reçoit les annonces au prix de deux sous de Liège par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux Bois; à Maestricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et partout ailleurs chez les directeurs des postes.

On peut s'abonner pour le restant du trimestre d'avril, partir du 1er mai, moyennant 6 fr. 66 c. pour la ville, 7 fr. 66 c. franco pour l'étranger.

On peut aussi se procurer la collection entière.